

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1541

20 juin 2008

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	73937	IG LOG 3 S.à r.l.	73960
ABN AMRO Multi-Manager Funds	73936	INL 2 S.à r.l.	73951
Aldema S.à r.l.	73932	INL Top S.à r.l.	73960
Also Enervit International S.A.	73925	JPMorgan Investment Funds	73937
B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier)	73923	JPMorgan Liquidity Funds	73964
Bali Funding Luxembourg Limited	73966	Karimpol Luxembourg S.A.	73936
Belfort S.A.	73923	Kelirur S.A.	73926
C.B.F. S.A.	73927	KS Handling SA	73967
DWS FlexPension	73935	LBB Re Luxembourg S.A.	73924
DWS FlexProfit	73927	LB LUX RE Holding S.à r.l.	73964
Earth Trade Invest SA	73963	Metro International S.A.	73928
Earth Trade Invest SA	73968	Nevada Investments S.A.	73961
EURO VL Luxembourg S.A.	73938	Nobilis Investment Funds	73935
F & B Constructions S.A.	73967	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	73928
FIA Funding Luxembourg Limited	73966	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	73928
FIA Swiss Funding Limited	73963	quick-mix.tubag S.A.	73922
Gadwall Sàrl	73938	Qui.Lu.Cru S.à r.l.	73967
Gamma III S.C.A., Sicar	73922	R01 (Luxembourg) S.A.	73944
Garmond S.A.	73924	SAF-Holland S.A.	73926
G.W. Service GmbH	73944	SGAM AI Equilibrium Fund	73945
Hansa Private Equity Partners S.à r.l.	73951	Tenmile S.à.r.l.	73962
Hecate Holding S.A.	73961	Top Location	73959
HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A.	73960	Total Holding S.A.	73962
IF Three 1 S.à r.l.	73935	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	73925
IF Three Log 1 S.à r.l.	73951	Whimbel Project Sàrl	73945
IF Three Top S.à r.l.	73959	W.P. Stewart Global Growth Fund	73963
IF Two 1 S.à r.l.	73959	WP V Investments S.à r.l.	73964

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 28.443.

—
ÄNDERUNGSEINTRAGUNGEN

(Sub. 11) *Verwaltungsratsmitglieder*

Einschr.:

Herr Dr. Ulrich Dahlhoff, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland

Bestellungsdatum: 17.04.2008, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird

Ändern:

1. Herr Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland

Bestellungsdatum: 17.04.2008, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird (Vorsitzender des Verwaltungsrat)

2. Herr Niklas Sievert, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.

Bestellungsdatum: 17.04.2008, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird

3. Herr Christoph Glockner, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland

Bestellungsdatum: 17.04.2008, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird

4. Herr Hans-Jürgen Pfeil, Berufsadresse: Robert-Stolz-Straße 32, D-40470 Düsseldorf, Deutschland

Bestellungsdatum: 17.04.2008, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird

(Sub. 13) *Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung*

Ändern: H.R.T. Révision, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, (No. D'immatriculation: B 51.238)

Bestellungsdatum: 17.04.2008; Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird

Luxembourg, le 05.06.2008.

quick-mix-tubag

Unterschrift

Référence de publication: 2008071539/8428/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01538. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 126.988.

—
RECTIFICATIF

Merci de prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication suite au transfert de siège décidé par le gérant en date du 24 octobre 2007 enregistrée auprès du Registre de commerce sous la référence L080012851.04 en date du 24 janvier 2008. L'adresse correcte de la société est 22, rue Jean-Pierre Brasseur et non 22, rue Jean Philippe Brasseur.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Gamma III S.C.A., Sicar

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008071552/8568/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00281. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.539.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 mai 2008, que:

1. L'assemblée décide de nommer, avec immédiat, Monsieur José JUMEAUX, gérant de sociétés, né le 05/02/1958 à Alfortville (France) demeurant au 36A, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pré-qualifié, comme administrateur délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier)

José JUMEAUX / IGESTIA S.A. / LONG LIVED HOLDING S.A.H.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

- / Signature / Signature

Référence de publication: 2008071546/1157/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Belfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 mai 2008

1. Monsieur Vittorio CAROZZA, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1942 à Milan (Italie), demeurant à CH-6874 Castel S. Pietro (Suisse), Tenuta Avra-Caspiera, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Madame Luisa CASSANI-CAROZZA, administrateur de sociétés, née le 22 avril 1942 à Milan (Italie), demeurant à CH-6874 Castel S. Pietro (Suisse), Tenuta Avra-Caspiera, a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de vice-présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Fabio GAGGINI, avocat, né le 6 mars 1956 à Lugano (Suisse), demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Somaini 10, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Marco VITALE, administrateur de sociétés, né le 1^{er} août 1935 à Brescia (Italie), demeurant à I-20123 Milan (Italie), Via Cornaggia 10, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BELFORT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008071639/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.275.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mai 2008

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, né le 03.06.1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Marco Gostoli, employé privé, né le 08.07.1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Mme Sandrine Cecala employée privée, née le 28.05.1977 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008071555/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

LBB Re Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.710.

—
AUSZUG

Aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 19. Mai 2008 geht hervor, dass Herr Serge Demolière, geboren am 18. September 1958 in Algier, und mit Berufsanschrift in D-10178 Berlin, Alexanderplatz, 2, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wurde.

Aus dem gleichen Umlaufbeschluss geht ebenfalls hervor, dass Herr Dirk Scheunemann, geboren am 1. Juli 1967 in Salzwedel, und mit Berufsanschrift in D-10178 Berlin, Alexanderplatz, 2, zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wurde.

Der Verwaltungsrat hat außerdem beschlossen, Herrn Ben Cohaus, geboren am 13. Juli 1963 in Bergisch-Gladbach, und mit Berufsanschrift in L-2449 Luxemburg, 30, boulevard Royal, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ("administrateur-délégué") zu ernennen, dies mit Wirkung zum 19. Mai 2008 und auf unbestimmte Zeit.

Zur Ausübung seiner Tätigkeiten erhält Herr Cohaus eine alleinige Zeichnungsbefugnis, um die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung gegenüber Dritten zu binden.

Für folgende Anlageentscheidungen ist jedoch die Unterschrift eines zweiten Verwaltungsratsmitglieds erforderlich:

- Anlagen mit einer Laufzeit von über 10 Jahren
- Anlagebeträge über 10.000.000 EUR

Für Auszug und Veröffentlichung

RA Christian Jungers

Référence de publication: 2008071560/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Also Enervit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 52.130.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 avril 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Jonathan Lepage, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
Alberto Sorbini, né le 12 décembre 1957 à Milan (Italie), demeurant au 31, via Arnaldo Vassallo, I-20125 Milan (Italie), administrateur;
Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008071556/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.673.963,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.925.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 1^{er} mai 2008

En date du 1^{er} mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Arnaud Sagnard, demeurant professionnellement à 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mai 2008;
- de nommer Monsieur Carolus G.M. (Karel) Hendriks, Financial Manager, né le 23 septembre 1954 à Ottersum au Pays-Bas demeurant à 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. William G. Fulton, gérant A;
- M. Brian Moncur, gérant A;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Carolus G.M. (Karel) Hendriks, gérant B; et
- Mlle Christel Damaso, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Weatherford Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071623/6565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ("l'Assemblée") de la Société prises le 24 avril 2008

L'Assemblée de la Société en date du 24 avril 2008 a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, société anonyme, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour un mandat qui arrivera à terme à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008. Le mandat d'Ernst & Young, société anonyme, porte sur les comptes statutaires ainsi que sur les comptes consolidés de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

SAF HOLLAND S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008071558/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Kelirur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.231.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 25 avril 2008 à 16 heures à Luxembourg

Première résolution:

décide d'accepter la démission du 28 février 2008 de Mme LE TOUZE Géraldine en qualité d'Administrateur et d'administrateur délégué

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs suivants:

- Madame Kadidiatou CAMARA, demeurant L-2353 Luxembourg, 46, rue des Prunelles
- Madame Mario NOTHUM, demeurant L-2353 Luxembourg, 46, rue des Prunelles

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

- Madame MALNATI Martine née à Saint Mard (Belgique) le 17.04.1967, demeurant 298, route de Longwy, L-4831 Rodange.
- Madame MIRANDA MACHADO Silvia née à Azurem (Portugal) le 27.05.1978, demeurant 26, rue de l'Eglise, L-4340 Esch-Sur-Alzette.
- Madame Ruth Graca LEITE RIBEIRO, née à Mocanedes (Angola) le 28 mars 1967, demeurant à 10, An der Soibelkaul, L-3583 Dudelange

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée en l'an 2012.

Quatrième résolution:

Madame MIRANDA MACHADO Silvia est nommée par le conseil d'administration aux fonctions d'administrateur délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Sa signature sera obligatoire pour toute autre transaction.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée en l'an 2012.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Référence de publication: 2008071584/6709/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.388.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2007

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 30. April 2007 wird Herr Dr. Stephan Kunze aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 01. Mai 2007 gehört Frau Dorothee Wetzel dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 01.05.2007 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Ernst W. Contzen, (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Dorothee Wetzel, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008071563/1352/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

C.B.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.102.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mai 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés Fidufrance S.A. et Euro Gest Compta S.A. de leurs mandats d'administrateurs.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Peter Hamacher, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. L'assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la société, avec effet au 9 octobre 2007 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de la société FIDU-GROUP HOLDING S.A.H., administrateur démissionnaire.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fiduciaire Premium S.A. de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

C.B.F. S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072377/5710/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.387.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2007

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 30. April 2007 wird Herr Dr. Stephan Kunze aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 01. Mai 2007 gehört Frau Dorothee Wetzel dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 01.05.2007 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Alan Crutchett, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Klaus Martini, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Dorothee Wetzel, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S. A.

Verwaltungsgesellschaft

H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008071565/1352/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.387.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2008

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 wird Herr Alan Crutchett aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 1. Januar 2008 gehört Herr Ernst Wilhelm Contzen dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2008 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Ernst Wilhelm Contzen, (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Klaus Martini, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Dorothee Wetzel, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main).

DWS Investment S. A., (Verwaltungsgesellschaft)

H. Ruth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008071567/1352/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.790.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg undersigned,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Metro International S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.790, incorporated by a deed drawn up on 29 December 1999 by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 261 dated 6 April 2000 ("Metro").

The articles of association of Metro (the "Articles") were amended at last time by a deed drawn up on 28 August 2006 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, which was published in the Mémorial, number 2012 dated 26 October 2006.

The meeting is presided by Mr Christian Kremer, avocat à la Cour, with professional address at 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mr Francisco-Xavier Guzman, avocat, with professional address at 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Mr Mikael Holmberg, managing director with professional address at Ferme Altlorenscheur, L-8059 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, 54.37% of the two hundred sixty-four million two hundred thirty-nine thousand eleven (264,239,011) Class A shares representing the entire voting shares of Metro, are present or represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to amend and restate the second paragraph of article 2 of the Articles ("Registered Office").

As a consequence of the above mentioned decision, the second paragraph of article 2 of the Articles shall read as follows:

"The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors."

2. Decision to amend and restate the heading and the first paragraph of article 13 of the Articles ("Statutory Auditor").

As a consequence of the above mentioned decision, the first paragraph of article 13 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 13. Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors ("commissaire(s) aux comptes") who need not be shareholders, or to the extent required by Luxembourg law to external and independent auditors ("réviseurs d'entreprises")."

3. Decision to amend and restate the first paragraph of article 15 of the Articles ("Annual General Meetings").

As a consequence of the above mentioned decision, the first paragraph of article 15 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 15. Annual General Meetings.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May of each year, at 5.00 p.m."

4. Decision to amend and restate the first paragraph of article 16 of the Articles ("Other General Meetings").

As a consequence of the above mentioned decision, the first paragraph of article 16 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require."

5. Miscellaneous.

After examining the agenda, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend and restate the second paragraph of article 2 of the Articles ("Registered Office").

As a consequence of the above mentioned decision, the second paragraph of article 2 of the Articles shall read as follows:

"The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors."

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend and restate the heading and the first paragraph of article 13 of the Articles ("Statutory Auditor").

As a consequence of the above mentioned decision, the first paragraph of article 13 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 13. Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors ("commissaire(s) aux comptes") who need not be shareholders, or to the extent required by Luxembourg law to external and independent auditors ("réviseurs d'entreprises")."

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend and restate the first paragraph of article 15 of the Articles ("Annual General Meetings").

As a consequence of the above mentioned decision, the first paragraph of article 15 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 15. Annual General Meetings.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May of each year, at 5.00 p.m."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend and restate the first paragraph of article 16 of the Articles ("Other General Meetings").

As a consequence of the above mentioned decision, the first paragraph of article 16 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by Metro as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said proxy holders of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de Metro International S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.790 et constituée selon un acte notarié du 29 décembre 1999 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 261 du 6 avril 2000 ("Metro").

Les statuts de Metro (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rédigé le 28 août 2006 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2012 du 26 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par M. Christian Kremer, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire M. Francisco-Xavier Guzman, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Mikael Holmberg, managing director, dont l'adresse professionnelle est à Ferme Altlorenscheur, L-8059 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (le "Scrutateur").

Le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les Actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste, ainsi que les procurations signées seront annexées à ce document et enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que 54,37% des deux cent soixante-quatre millions deux cent trente-neuf mille onze (264.239.011) actions de Catégorie A représentant l'intégralité du capital social votant de Metro sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points à l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier et réécrire le second paragraphe de l'article 2 des Statuts ("Siège Social").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le second paragraphe de l'article 2 des Statuts aura la teneur suivante:

"Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration."

2. Décision de modifier et réécrire l'intitulé et le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts ("Commissaire aux Comptes").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprise.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non ou, dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, à des réviseurs d'entreprise."

3. Décision de modifier et réécrire le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts ("Assemblées Générales Annuelles").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 15. Assemblées Générales Annuelles.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis convoquant l'assemblée le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 17.00 heures."

4. Décision de modifier et réécrire le premier paragraphe de l'article 16 des Statuts ("Autres Assemblées Générales").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le premier paragraphe de l'article 16 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Ces assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société l'exigent."

5. Divers.

Après examen de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide de modifier et réécrire le second paragraphe de l'article 2 des Statuts ("Siège Social").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le second paragraphe de l'article 2 des Statuts aura la teneur suivante:

"Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide de modifier et réécrire l'intitulé et le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts ("Commissaire aux Comptes").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprise.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non ou, dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, à des réviseurs d'entreprise."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide de modifier et réécrire le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts ("Assemblées Générales Annuelles").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 15. Assemblées Générales Annuelles.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis convoquant l'assemblée le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 17.00 heures."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide de modifier et réécrire le premier paragraphe de l'article 16 des Statuts ("Autres Assemblées Générales").

En conséquence de la décision mentionnée ci dessus, le premier paragraphe de l'article 16 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Ces assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société l'exigent."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à Metro en raison du présent acte, est évalué à environ 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KREMER, F.-X. GUZMAN, M. HOLMBERG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21785. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008071970/206/194.

(080081258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Aldema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 139.038.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute

A COMPARU:

Monsieur Mauro Justin Ghisalberti, directeur commercial, né à Dudelange le 15 août 1965, demeurant à rue de Schifflange 159, à L-3676 KAYL,

ici représenté par Monsieur Benoit DEVAUX, expert comptable, demeurant à B-Virton,

en vertu d'une procuration datée du 7 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une "Soparfi" prenant la forme d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Aldema S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts ou par décision des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participation, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. La société s'intéressera en outre dans la gestion de patrimoine mobilier et immobilier, l'importation et exportation ainsi que toutes activités de consultance sur toutes les activités décrites ci-dessus.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Dans ce cas, les parts sociales ne peuvent être cédées librement qu'aux autres associés que moyennant agrément de l'organe de gestion.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt, que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier l'agrément préalable de l'organe de gestion est requis.

Les parts sont cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives en assemblée générale, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2009.

Souscription - libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les CENT CINQUANTE (150) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mauro Justin Ghisalberti prénommé.

2) Le siège social de la société est établi à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Devaux, J.J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, LAC/2008/20407. - Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Pr le Receveur (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008072844/220/139.

(080082156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. März 2008

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

Die Generalversammlung beschließt die Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung im Jahre 2012 zu verlängern.

DWS Investment S. A.

Verwaltungsgesellschaft

M. Michaelis / K. Frank

Référence de publication: 2008071568/1352/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Nobilis Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.709.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 2 avril 2008

1. Ratification de la nomination de M. Bernard Wester avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg en remplacement de M. Sybren de Vries, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 16 août 2007.

2. Ré-élection de M. Peter Aelbers avec adresse professionnelle au 33, Beethovenstrasse, CH-8022 Zurich et M. Antoine Van Beers avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg au poste d'Administrateur de la Société pour une période d'un an.

3. Ernst & Young S.A., domiciliée 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée Réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an. Le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société expirera à l'Assemblée Générale Annuelle qui décidera sur l'exercice pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008071569/44/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.316.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071579/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2008

1. Ratification de la nomination de M. Julian Kramer avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg en remplacement de M. Christophe Bécue, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, démissionnaire, avec effet au 30 juin 2007.

2. Ratification de la nomination de M. Bernard Wester avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg en remplacement de M. Sybren de Vries, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, démissionnaire, avec effet au 31 juillet 2007.

3. Réélection de Messieurs Stéphane Corsaletti, avec adresse professionnelle au 3, avenue Floche, F-75008 Paris, Christian Hom, avec adresse professionnelle au 35 Amaliegade, DK-1017 Copenhagen, aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

4. L'Assemblée décide de réélire pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV, Ernst & Young S.A., Réviseur d'Entreprises, dont le siège social se situe 7, Parc d'Activité Sydrall, L-2017 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008071570/44/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Karimpol Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.988.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 mai 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Madame Silva Sixtova, née le 17 août 1955 à Pardubice, République Tchèque, demeurant au 17/736, Vodictova, CZ-110 00 Prague 1, République Tchèque en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Marek Henryk Grajdzidek, né le 17 février 1953 à Bialystok, Pologne, demeurant au 3, Zielone Wzgorze, PL- 15 -1831 Bialystok, Pologne en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

3. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Andreas Mag. Prokes, né le 29 juillet 1959 à Vienne, Autriche, demeurant au 9/7, Hintzerstrasse, A-1030 Vienne, Autriche en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Horst Jeschek, né le 4 août 1937 à Vienne, Autriche, demeurant au 2A, Mukentalerweg, A-1190 Vienne, Autriche en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

5. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

(Agent domiciliataire)

Signatures

Référence de publication: 2008072443/634/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 avril 2008

1. L'Assemblée décide de ré-élire Peter Whiting avec adresse professionnelle au 82 Bishopsgate EC2N 4BN Londres, Grande-Bretagne, Julian Kramer avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg aux postes d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

2. L'Assemblée accepte la nomination de M. Bernard Wester au poste d'administrateur de la SICAV avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. David Kiddie au poste d'administrateur de la SICAV avec adresse professionnelle au 82 Bishopsgate EC2N 4BN Londres, Grande-Bretagne et de Paul Abberley avec adresse professionnelle au 82 Bishopsgate EC2N 4BN Londres, Grande-Bretagne.

4. L'Assemblée décide de réélire pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV, Ernst & Young S.A., Réviseur d'Entreprises, dont le siège social se situe 7, Parc d'Activité Sydrall, L-2017 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008071571/44/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer, Madame Andrea L Hazen et Monsieur Berndt May en date du 25 avril 2008, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2008.

Au 25 avril 2008, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président)
- M. André Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Jean Frijns
- M. Robert van der Meer
- Mme Andrea L Hazen
- M. Berndt May

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour JPMorgan Investment Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Anne d'Alimonte

Référence de publication: 2008071605/13/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

EURO VL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour EURO-VL Luxembourg SA

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Référence de publication: 2008071575/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07418. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Gadwall Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.977.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on May 23rd, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It

may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Gadwall Sarl".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle..

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 mai 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Gadwall Sàrl".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle..

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21112. - Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008072015/206/309.

(080081265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

G.W. Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 102.503.

Protokoll und Beschlüsse der Gesellschafter vom 20. Mai 2008

Herr Gordon Friedrichs - Nussallee 6 - D-64625 Bensheim, beschließt zum 20.05.2008 die Übertragung seiner 125 Anteile der G.W.SERVICE GmbH R.C. B 102.305 an Herrn Gordon Williams - 21, rue des Remparts - L-4303 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Mai 2008.

G.W. Service GmbH

Un mandataire

Gordon FRIEDRICHS / Gordon WILLIAMS

Référence de publication: 2008071576/1333/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 23 mai 2008 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes à dater du 15 janvier 2008.

Deuxième résolution

Nomination de L'Alliance Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 46.498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg en qualité de commissaire aux compte, à dater du 15 janvier 2008 et pour une période de 6 ans.

Troisième résolution

Démission de Monsieur Finbarr Timothy O'Connor de sa fonction d'Administrateur de la Société à dater du 23 mai 2008.

[OMISSIS]

Cinquième résolution

Nomination de Monsieur Timothy Charles Babich, né le 22 novembre 1976 dans le New Jersey, USA, de nationalité américaine, domicilié au Flat 4, 18, Cadogan Square, Londres, SW1X 0JS, Grande-Bretagne, en qualité d'Administrateur de la Société, à dater du 23 mai 2008 et jusqu'au 17 septembre 2013.

A dater du 23 mai 2008, le Conseil d'Administration de la Société est constitué comme suit:

M. Timothy Charles Babich, Administrateur

Manacor (Luxembourg) S.A., Administrateur

Mutua (Luxembourg) S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R01(Luxembourg) S.A.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008072082/683/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SGAM AI Equilibrium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 mai 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de mai 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe BROSSE, Arié AS-SAYAG, Benoit RUAUDEL et Eric ATTIAS.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008071577/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Whimbel Project Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on May 23rd, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It

may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Whimbel Project Sàrl".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 mai 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Whimbel Project Sàrl.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription -Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008, Relation: LAC/2008/21115. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008072030/206/309.

(080081319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071581/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

IF Three Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071586/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Hansa Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 139.021.

STATUTES

In the year two thousand eight, on twentieth day of May.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AS Hansa Investeerimisfondid, a corporation incorporated and organized under the laws of Estonia, having its registered office at Liivalaia 8, Tallinn, Estonia, registered with the Registry of Commerce of Estonia under the number 10194399,

here represented by Mr. Robert Kitt, Chairman of the management Board of AS Hansa Investeerimisfondid, with business address at Liivalaia 8, Tallinn, Estonia;

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Hansa Private Equity Partners S.à r.l.

Hansa Private Equity Partners S.à r.l. (hereafter "the Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the present articles of association (hereafter "the Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3 Object.

3.1. The object of the Company is the management as a General Partner of a SICAV-FIS Société en Comandite par Actions (Limited Partnership by Shares) Fund named Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS domiciled in Luxembourg and subject to Luxembourg legislation. The Company may in this regard acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by the above Fund or any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's initial share capital is fixed at fifteen thousand euro (EUR 15 000) represented by fifteen (15) shares in registered form with a par value of one thousand euro (EUR 1000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased by a resolution by the general meeting of partners one or several times up to one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) or decreased down to minimum share capital set by the Law without any amendments in the Articles.

The share capital of the Company may be increased one or several times over one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) by a resolution by the general meeting of partners, and the change of the share capital will be reflected in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum by a resolution of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any member of the board of managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon, AS Hansa Investeerimisfondid, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to 15 shares representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15 000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a 2 year period:

Mr. Robert Kitt, Chairman of the management Board, born on 26.04.1977 in Tallinn, Estonia, with business address at Liivalaia 8, Tallinn, Estonia;

Mr. Peeter Pihoo, member of the management Board, born on 26.03.1969 in Tallinn, Estonia, with business address at Liivalaia 8, Tallinn, Estonia;

Mr. Indrek Kaldoja, member of the management Board, born on 21.11.1983 in Tallinn, Estonia, with business address at Liivalaia 8, Tallinn, Estonia;

2. The registered office of the Company is set at 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AS Hansa Investeerimisfondid, une société constituée et organisée sous le droit Estonien, ayant son siège social à Liivalaia, immatriculée au Registre du Commerce et d'Industrie de Tallinn Estonie sous le numéro 10194399, ici représentée par Mr. Robert Kitt, Président du Collège de Gérance de AS Hansa Investeerimisfondid, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Hansa Private Equity Partners S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la Gérance, en tant que Gérant Commandité de la SICAV FIS Société en Commandite par Actions: Hansa CEE Fund od Funds SICAV-FIS. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par Hansa CEE Fund od Funds SICAV FIS ou toute autre société ou entreprise.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par quinze (15) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euro (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté en une seule ou plusieurs fois jusqu'à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.00 par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant sans qu'il soit procédé à modification des Statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté en une seule ou plusieurs fois au-dessus d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts qui seront alors modifiés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum par résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la seule signature de tout membre du conseil de gérance ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

AS Hansa Investeerimisfondid, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quinze (15) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société et libérer ces quinze (15) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période de 2 ans:

Mr. Robert Kitt, Président du Collège de Gérance né le 26.04.1977 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;

Mr. Peeter Pihon, member du Collège de Gérance, né le 26.03.1969 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;

Mr. Indrek Kaldoja, membre du Collège de Gérance, né le 21.11.1983 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;

2. Le siège social de la Société est établi à 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Declaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. KITT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008. Relation: LAC/2008/20397. - Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008071985/206/400.

(080081780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071588/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

IF Two 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071590/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Top Location, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.630.

Extrait de l'assemblée générale du 9 avril 2008

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la démission de M. Yannick Blasutto de sa fonction d'administrateur et nomme Madame Karine Mergen demeurant à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg comme nouvel administrateur pour une durée de six ans.

Sixième résolution

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de M. Vincent Pundel en tant qu'administrateur avec changement d'adresse au 8, rue Rezefelder, L-5876 Hesperange et administrateur-délégué et de M. Rizk Mouwannes en tant qu'administrateur ainsi que le mandat du commissaire PKF ABAX Audit S.à r.l. pour une durée de six ans.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour la société

Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008072369/8390/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

INL Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071592/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

IG LOG 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071594/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 8 mai 2008

1. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Schintgen Marc, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

2. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Meuleman Ingor, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

4. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 8/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072439/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Hecate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.687.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Norbert SCHMITZ est domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg. Le siège social de FMS SERVICES SA est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

HECATE HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008071596/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Nevada Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 74.041.

—
Dans sa décision du 28 mai 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

1. d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des membres du conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur Michele AMARI, né le 03/06/1972 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, employé privé, administrateur;

- Monsieur Claude DEFENDI, né le 13/03/1958 à Differdange en Luxembourg, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, employé privé, administrateur;

- Madame Raffaella QUARATO, née le 23/11/1975 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, employée privée, administrateur;

2. de nommer avec effet immédiat, pour une durée de 6 années, leurs remplaçants

- Madame Nathalie MAGER, née le 02/05/1966 à Longwy en France, résidant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, employée privée, administrateur;

- Madame Helena TONINI - DI VITO, née le 08/09/1968 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180, employée privée, administrateur;

- Madame Magali ZITELLA, née le 15/12/1972 à Thionville, résidant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180, employée privée, administrateur;

3. d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société ComCo S.A., 35, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 112.813 de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société;

4. de pourvoir au remplacement, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes actuel en appelant aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de 6 années, la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg;

5. L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 19/21, bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008072517/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Total Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 18 octobre 2006

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2012, comme suit:

Conseil d'administration:

- S.G.A. SERVICES S.A., Luxembourg (L).
- Monsieur Giorgio ALFIERI, économiste, Lugano (CH).
- M. Thierry SCHMIT, employé privé, Luxembourg (L), demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

Commissaire aux Comptes:

- M. Eric HERREMANS, consultant, Luxembourg (L).

Pour extrait conforme

Pour TOTAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008071597/1023/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Tenmile S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.206.

Déclaration du gérant

Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, gérant unique de la Société, déclare par la présente que les 125 parts sociales représentant 100% du capital social de la Société, détenues par FINACAP HOLDING S.A., avec siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été transférées en date du 21 mars 2008 à la société BELLFLOWER HOLDINGS LTD, avec siège social au 60 Market Square, Belize City, Belize.

Pour la société

TENMILE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008071599/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Earth Trade Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 112.028.

EXTRAIT

Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57600 Forbach fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société EARTH TRADE INVEST SA avec effet le 08/04/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08/04/2008.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2008071625/3139/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

W.P. Stewart Global Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.090.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable W.P. Stewart Global Growth Fund ont pris les résolutions suivantes:

- entériné la démission de Monsieur Wayne Chapman en tant qu'administrateur de la société avec effet au 20 décembre 2006;

- élu Monsieur Mark Phelps, demeurant professionnellement 32 Curzon Street, London W1J 7WS, Royaume Uni, au poste d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable W.P. Stewart Global Growth Fund est donc composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2008:

Mr. William Stewart

Mr. Mark Henderson

Mr. Mark Phelps.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008071601/801/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.010.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

Nomination d'un réviseur d'entreprises

En date du 8 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 31 janvier 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIA Swiss Funding Limited
Christel Damaso
Gérante B

Référence de publication: 2008071609/6565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008071888/7241/11.

(080080984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer, Madame Andrea L Hazen et Monsieur Berndt May en date du 25 avril 2008, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2008.

Au 25 avril 2008, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président)
- M. André Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Jean Frijns
- M. Robert van der Meer
- Mme Andrea L Hazen
- M. Berndt May

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour JPMorgan Liquidity Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Anne d'Alimonte

Référence de publication: 2008071607/13/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

LB LUX RE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.451.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company LEHMAN BROTHERS U.K. HOLDINGS (DELAWARE) INC., registered with the "Division of Corporations" of the State of Delaware under number 2451444, with its registered office at 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711 Centreville Road, Suite 400,

here represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, professionnellement résidant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, par l'intermédiaire d'un procurationnaire donné en vertu d'un acte sous seing privé.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "LB LUX RE Holding S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 138.451, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 24, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on December 1 and ending on November 30 of the following year, acknowledges that as an exception the accounting year which has begun on April 24, 2008 will end on November 30, 2008, and decides to amend subsequently article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of December to the thirtieth of November of the following year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société LEHMAN BROTHERS U.K. HOLDINGS (DELAWARE) INC., enregistrée auprès du "Division of Corporations" de l'Etat du Delaware sous le numéro 2451444, avec siège à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711 Centreville Road, Suite 400,

ici représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "LB LUX RE Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138.451, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 24 avril 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} décembre et se terminant le 30 novembre de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 24 avril 2008 prendra fin le 30 novembre 2008 et décide de modifier dès lors l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15** . L'exercice social court du 1^{er} décembre au trente novembre de l'année suivante."

73966

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de cette même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2008. Relation GRE/2008/2246. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008071982/231/79.

(080081432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Bali Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.299.

Nomination d'un réviseur d'entreprises

En date du 8 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 31 janvier 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bali Funding Luxembourg Limited

Christel Damaso

Gérante B

Référence de publication: 2008071610/6565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

FIA Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.010.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.300.

Nomination d'un réviseur d'entreprises

En date du 8 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 31 janvier 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIA Funding Luxembourg Limited
Christel Damaso
Gérante B

Référence de publication: 2008071612/6565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

F & B Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 40A, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 60.510.

—
AUSZUG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtswohnsitz in Echternach am 12. November 2007, eingetragen in Echternach am 14. November 2007, Relation: ECH/2007/1413, geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse verlegt wurde: L-6970 Oberanven, 40a, rue Andethana.

Echternach, den 1. Februar 2008.

Henri BECK
Notar

Référence de publication: 2008071649/201/14.

(080080526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

KS Handling SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 129.115.

Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale, F-57 600 Forbach fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la KS HANDLING SA avec effet le 22/05//2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22/05/2008.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2008071628/3139/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Qui.Lu.Cru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 111, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 100.109.

—
Cession de parts sociales sous seing privé

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée "QUI.LU.CRU S.à.r.l.", avec siège social à L-1530 LUXEMBOURG, 111, rue Anatole France, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à JUNGLINSTER, en date du 8 avril 2004,

ici représentée par son gérant unique:

Monsieur Jérôme DESHOULIERES, cuisinier, né à Poitiers (France), le 04 juin 1973, demeurant L-6169 EISENBORN, 8, rue de la Forêt.

2. Monsieur Jérôme DESHOULIERES, prédit, agissant en son nom personnel.

3. Monsieur Pedro Miguel VENANCIO DE SOUSA, né le 22/12/1978 à Coimbra (Portugal), caméraman, demeurant L-7320 STEINSEL, 22, rue de la Forêt,

4. Madame Irène FERNANDES VENANCIO, né le 07/03/1961 à Lourical (Portugal), indépendante, demeurant L-7320 STEINSEL, 22, rue de la Forêt,

- les parts sociales de la société "QUI.LU.CRU. S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Jérôme DESHOULIERES, prédit, 100 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES: 100 parts

Par les présentes, Monsieur Jérôme DESHOULIERES prénommé, déclare céder et transporter 30 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Pedro Miguel VENANCIO DE SOUSA, prédit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 3750.00€ (trois mille sept cent cinquante euros) somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Aussi Monsieur Jérôme DESHOULIERES prénommé, déclare céder et transporter 60 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Madame Irène FERNANDES VENANCIO, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 7500.00€ (sept mille cinq cent euros) somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "QUI.LU.CRU S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société QUI.LU.CRU S.à.r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Jérôme DESHOULIERES	10 parts
- Monsieur Pedro Miguel VENANCIO DE SOUSA	30 parts
- Madame Irène FERNANDES VENANCIO	60 parts
TOTAL CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de: Monsieur Jérôme DESHOULIERES, prénommé, de sa fonction de gérant unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la prédite société pour une durée indéterminée:

- Madame Irène FERNANDES VENANCIO, prénommé.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux à Luxembourg le 28 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008071637/5638/56.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01029. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Earth Trade Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 112.028.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet immédiat, des fonctions d'administrateur exercées par JOMI INVEST S.A. au sein de la société EARTH TRADE INVEST S.A. ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, n° B 112.028.

Dudelange, le mardi 08/04/2008.

Signature

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2008071627/3139/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.